

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 8 MARS 2024



Date de la convocation : 26 Février 2024

Délibération n° 24/028 à n° 24/030B

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Absent : 1

Excusée : 1

Votants : 27

Délibération n° 24/030C à n° 24/046

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 2

Absent: 1

Votants : 28

L'an deux mille vingt quatre

Le Vendredi 08 Mars à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL FRERE Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FRANCESCHINI Christine, M. ROTTENBERG Patrick

Absent : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le PV du conseil municipal du 11 décembre 2023.

Le PV du conseil municipal du 11 décembre 2023 a été adopté à l'unanimité.

Le Groupe « J'aime Gannat » a demandé par mail en date du 07 mars 2024 d'apporter des modifications au PV de la séance du 01 février 2024.

Afin que l'ensemble des conseillers puissent prendre connaissance des corrections, l'adoption du PV de la séance du 01 février 2024 est reportée au prochain conseil municipal.

DECISIONS MUNICIPALES

Madame le Maire rend compte des décisions municipales n°04/2024 à 08/2024.

Intervention de Madame Jeudi

« Nous avons sollicité à l'ordre du jour l'annulation de deux délibérations prises par le Conseil municipal le 01 février 2024 relatives aux fusions des écoles maternelles Champ de Foire / Eugène Bannier et Jean Jaurès / Louis Pasteur. Elles nous paraissent entachées d'illégalité, car manifestement, les conseils d'écoles concernés n'ont rendu aucun avis. Vous n'avez pas donné suite, mais ce soir, vous avez répondu partiellement.

Nous réitérons notre demande ce jour. Nous vous demandons de proposer en question diverse l'annulation de ces délibérations et de surseoir à votre projet de fusion concernant les écoles maternelles, parce qu'il est évident que la fermeture d'une classe dans la nouvelle entité Champ de Foire / Eugène Bannier découle directement de cette fusion des écoles.

L'Inspection Académique a décidé de fermer 18 classes cette année dans l'Allier. Ces fermetures ont été votées lundi 4 mars par le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale. Parmi ces fermetures, figure une classe de maternelle de la nouvelle entité Champ de Foire / Eugène Bannier.

Nous rappelons à nos collègues la méthode qui conduit à une fermeture de classe. L'Inspection Académique évalue les effectifs de chaque école pour identifier celle où une suppression de classe pourrait être justifiée en raison d'un nombre d'élèves trop faible. Elle calcule ensuite la moyenne d'élèves par classe avant et après la fermeture. Cette dernière moyenne étant déterminante.

Cette année dans l'Allier, le seuil de fermeture a donc été établi à 24. Ainsi, en dessous de ce seuil, la classe est fermée.

Prenons le cas de nos deux écoles maternelles Champ de Foire et Eugène Bannier sans fusion. La situation de nos écoles est la suivante. Champ de Foire, 36 élèves, 2 classes : si on ferme une classe, la moyenne après fermeture est donc de 36 élèves. Eugène Bannier, 49 élèves, 3 classes : si on ferme une classe, il en reste 2 soit 24,5 élèves de moyenne par classe. Pour chaque école, la moyenne après fermeture est donc supérieure à 24, il n'y a donc pas de fermeture de classe possible.

Par contre, avec la nouvelle entité Champ de Foire / Eugène Bannier, tout change. Si une classe est fermée, la moyenne après fermeture est égale à $85/4$ soit 21,25 élèves par classe. Dans cette situation, avec une moyenne de 21,25 après fermeture, la suppression d'une classe est inéluctable. Par conséquent, en décidant de surseoir cette année au projet de fusion des maternelles, la fermeture d'une classe de maternelle devient impossible.

La nouvelle entité Champ de Foire / Eugène Bannier ne prendra pas forme avant la rentrée 2025/2026. En septembre 2024, en raison des travaux de l'école Eugène Bannier, les élèves du Champ de Foire resteront sur place tandis que les élèves d'Eugène Bannier seront transférés à Jean Jaurès pour la majeure partie de l'année scolaire.

Pourquoi fusionner des écoles en septembre 2024 sur le site Eugène Bannier en travaux et sans élèves, il n'y a aucun intérêt. C'est une mauvaise décision qui entraîne une fermeture de classe avec les conséquences que cela engendre : classe surchargée, encadrement plus difficile des enfants, suppression d'un poste d'enseignant et d'un poste d'ATSEM. Il est extrêmement difficile de rouvrir une classe après sa fermeture, seulement 4 ouvertures parmi les 330 écoles de l'Allier cette année. C'est pourquoi, nous vous demandons Mme le Maire, de suspendre votre projet de fusion et de demander le retrait de fermeture de la classe de maternelle à l'école Eugène Bannier à Mme la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale. Sans la fusion, cette fermeture devient impossible.

Chers collègues, vous avez le pouvoir. Faites le choix de sauver cette classe cette année et de maintenir le poste d'enseignant et d'ATSEM. »

Intervention de Madame le Maire

« Je tiens à rétablir la vérité par rapport aux bêtises entendues. J'apprends que le poste d'ATSEM est menacé. Je rappelle que les ATSEM font partie du personnel communal alors je vous remercierai de ne pas créer de fausse rumeur ni de trouble sur des décisions du Maire en charge des ressources humaines. Je vais revenir sur les chiffres et sur la démonstration. Mme Cartoux et moi-même travaillons sur ce dossier.

Je pense que tout le monde connaît les différents entretiens et demandes de rendez-vous qui ont été faits auprès de la direction académique. Et tout le monde sait aussi que c'est la directrice académique qui a le pouvoir final.

Certes, nous n'avons pas obtenu la décision qui va dans notre sens mais sachez que le combat est bien mené. Je vais rappeler les chiffres. Monsieur Sennepin est venu nous voir avec un tableau en évoquant 3 fermetures de classes.

- Sur le site Champ de Foire 15PS, 11MS, 10GS soit 36 élèves. Nous resterons ainsi avec 2 classes.

- Sur le site Eugène Bannier 15PS, 10MS, 22 GS soit 47 enfants. Je divise par 2, ça fait 23.5 enfants, je suis en dessous de 24. Une fermeture de classe est donc envisagée.

On travaille avec les chiffres qui nous sont donnés par la direction que l'on confronte avec les nôtres.

Nous ne serons pas d'accord. Je vous donne les chiffres officiels sur lesquels la directrice académique travaille. La prochaine fois, je vous inviterai à m'accompagner aux rendez-vous avec la directrice académique ou le recteur.

- Sur le site Jean Jaurès : 13 CP, 16 CE1, 22 CE2, 14 CM1, 17 CM2 soit 82 enfants. En divisant par 5 classes, on arrive à une moyenne de 16,4 enfants par classe ; et par 4, à 20,5 enfants.

- Sur le site de Pasteur : 17 CP, 13 CE1, 24 CE2, 20 CM1, 20 CM2 soit 94 enfants. En divisant par 5 classes, on arrive à une moyenne de 18,8 enfants par classe ; et par 4, à 23,5 enfants.

Ce ne sont pas mes chiffres. Ce sont les bases de données chiffrées de l'éducation nationale. »

Intervention de Monsieur Coulon

« Vous avez écrit 195 élèves dans la délibération et aujourd'hui vous annoncez 176 élèves pour l'ensemble Pasteur et Jean Jaurès. »

Intervention de Madame Cartoux

« Les moyennes seront de 21,8 pour le site Jean Jaurès / Pasteur, et de 22,3 sur le site Malcourlet. Ce sont les chiffres que l'éducation nationale nous présente pour la rentrée 2024 en termes de taux d'encadrement quand les fermetures seront actées en intégrant les postes d'enseignants. »

Intervention de Madame le Maire

« En 2023, ce sont 195 élèves et en 2024, 176 élèves. Il y a peut-être une erreur dans la rédaction de la délibération. »

Intervention de Monsieur Coulon

« Vous avez pris deux délibérations. Nous sommes tout à fait d'accord en ce qui concerne les effectifs des maternelles. Par contre, pour les élémentaires, vous avez donné le chiffre de 195 pour la rentrée prochaine.

Nous avons demandé de surseoir. Avec les chiffres dont on dispose, l'effectif des maternelles à Bannier s'élève à 49. Avec 49 élèves, sans compter que les moins de 3 ans ne sont pas pris en compte, il n'y a pas de fermeture de classe possible vu que le seuil est supérieur à 24. »

Intervention de Monsieur Dominé

« Installer le débat pour ou contre la fermeture de classes, cela me semble malhonnête. On ne peut pas débattre dans ce sens. Il y a un projet global d'amélioration des conditions des enfants. Le débat comptable peut avoir lieu mais il faut que ce débat soit une projection à long terme. »

Intervention de Madame Chabridon

« L'erreur des chiffres vient peut-être des effectifs de la classe Ulys présente à Pasteur. »

Intervention de Monsieur Prévautat

« Au dernier conseil, nous avons voté une motion pour le maintien des classes. On vous propose pour la maternelle une solution qui aboutirait au maintien de la classe qui apparemment pose problème. Je ne comprends pas pourquoi nous avons voté cette motion devant les parents d'élèves. »

Intervention de Mme le Maire

« Vous associez des débats qui ne sont pas les mêmes. »

Intervention de Madame Cartoux

« L'idée est de pouvoir appréhender sereinement cette réorganisation pour les enseignants et directeurs d'écoles et de permettre aux enseignants qui le souhaitent de participer au mouvement dès ce début d'année 2024 pour éviter de se projeter sur une réorganisation en 2 mois.

C'est la possibilité de s'impliquer en étant en poste de direction et de faire partie prenante de ce projet sans arriver sur un projet déjà en place. C'est apporter de la bienveillance auprès du corps enseignant pour leur permettre de se positionner au sein du mouvement.

J'insiste car il y a trop de confusion. Ce n'est pas la fusion qui ferme des classes, c'est l'Éducation Nationale qui ferme des classes. C'est une décision purement mathématique où il faut rendre des postes. C'est l'Éducation Nationale qui a pris cette décision et qui prend cette responsabilité de fermer 2 classes sur Gannat sur la base de chiffres. La fusion, ce ne sont pas des chiffres, ce sont des enfants, des familles et des conditions d'apprentissage. J'insiste, c'est l'Éducation Nationale qui ferme des classes à Gannat, ce n'est pas la fusion ni la municipalité. »

Intervention de M. Prevautat

« L'Éducation Nationale ferme des classes à Gannat à cause de la fusion. Nous venons de le démontrer, cela me semble évident. La fusion des maternelles va entraîner automatiquement une fermeture de classe. On vous propose de surseoir pour éviter cette fermeture. »

Intervention de Madame le Maire

« On ne va pas surseoir. Je vous propose de continuer le projet parce qu'on assume très spécifiquement que ce n'est pas du tout le même débat. Je ne résume pas les conditions des enfants gannatois à des chiffres. »

Intervention de Monsieur Prevautat

« Vous prenez vos responsabilités. »

Intervention de Mme le Maire

« Je prends mes responsabilités pour construire des conditions positives d'éducation pour les années à venir. »

Intervention de Monsieur Coulon

« En 2022, nous avons voté à l'unanimité la fusion des écoles maternelles et élémentaires au Malcourlet. »

Intervention de Mme le Maire

« Votre démonstration est mauvaise. »

Intervention de Monsieur Coulon

« Ce qu'on vous demande, ce n'est pas de revenir sur le principe de la fusion mais de surseoir. Il y a 49 enfants inscrits et dans ces conditions, Madame la Directrice Académique ne peut pas fermer de classe. Vous faites simplement un ajournement pendant un an. »

Intervention de Madame le Maire

« Monsieur Coulon, on ne se comprend pas. Je ne retirerai pas les délibérations dans le sens où vous pensez qu'elles sont entachées d'illégalité. J'attendrai le retour du contrôle de l'égalité. »

N° 24/028. FINANCES PUBLIQUES : COMPTES DE GESTION EXERCICE 2023

Présentation de la délibération par Madame Bertolucci

« Mes chers collègues,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Je vous demande de bien vouloir :

DECLARER que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023, par Madame le Receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part, tant pour le Budget principal que pour les Budgets annexes,

APPROUVER les comptes de gestion pour l'exercice 2023. »

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 24/029. FINANCES PUBLIQUES : BUDGET GENERAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Présentation de la délibération par Madame Bertolucci

« Mes chers collègues,

Conformément aux documents adressés lors de l'envoi de la convocation ainsi qu'à l'avis de la commission des finances,

Je vous demande de bien vouloir :

APPROUVER le compte administratif,

PRENDRE ACTE de la présentation du Compte Administratif, correspondant aux résultats suivants :

- un excédent à la section de fonctionnement d'un montant de 996 528,58 €
- un déficit d'investissement de 150 977,59 €

Soit un résultat global d'un montant de 845.550,99 €

RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser,

DECIDER l'affectation des résultats de l'exercice 2023 au Budget primitif 2024 ainsi qu'il suit :

- o Article 001 – Déficit d'investissement reporté : 412.763,59 €
- o Article 1068 – Résultat à affecter : 150.977,59 €
- o Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 845.550,99 €

CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. »

Madame Bertolucci demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Vote :

Il est précisé que Madame le Maire se retire au moment du vote.

Par 19 voix POUR,

Et 7 voix CONTRE : Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie.

N° 24/030. FINANCES PUBLIQUES : BUDGETS ANNEXES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Présentation des délibérations A ; B ; C ; D par Madame Bertolucci

A. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023/ BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

« Mes chers collègues,

Conformément aux documents adressés lors de l'envoi de la convocation ainsi qu'à l'avis de la commission des finances,

Je vous demande de bien vouloir :

APPROUVER le compte administratif,

PRENDRE ACTE de la présentation du Compte Administratif, correspondant aux résultats suivants :

RAPPELLER que la compétence « assainissement collectif » a été transférée au SIVOM SIOULE ET BOUBLE à compter du 1^{er} janvier 2024 par délibération n°23/049 du conseil municipal réuni en séance du 5 mai 2023,

Ainsi, il n'y a pas lieu d'élaborer un budget primitif 2024. Il n'y a donc aucune affectation des résultats à réaliser. »

Madame Bertolucci demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Vote :

Il est précisé que Madame le Maire se retire au moment du vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

B. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 / BUDGET ANNEXE DU CAMPING

« Mes chers collègues,

Conformément aux documents adressés lors de l'envoi de la convocation ainsi qu'à l'avis de la commission des finances,

Je vous demande de bien vouloir :

APPROUVER le compte administratif,

PRENDRE ACTE de la présentation du Compte Administratif, correspondant aux résultats suivants :

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2023 au Budget Primitif 2024 ainsi qu'il suit :

- un excédent à la section de fonctionnement d'un montant de 1.912,09 €

- un excédent d'investissement de 12.304,05 €

Soit un résultat global d'un montant de 17.797,38 €

Article 001 - Excédent d'investissement reporté : 15.885,29 €

Article 1068 – Résultat à affecter : Néant

Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 1.912,09 € »

Madame Bertolucci demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Vote :

Il est précisé que Madame le Maire se retire au moment du vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

C. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023/ BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS DE SALLES

« Mes chers collègues,

Conformément aux documents adressés lors de l'envoi de la convocation ainsi qu'à l'avis de la commission des finances,

Je vous demande de bien vouloir :

APPROUVER le compte administratif,

PRENDRE ACTE de la présentation du Compte Administratif, correspondant aux résultats suivants :

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2023 au Budget Primitif 2024 ainsi qu'il suit :

- un excédent à la section de fonctionnement d'un montant de 5.777,77 €

- un excédent d'investissement de 64.694,83 €

Soit un résultat global d'un montant de 70.472.60 €

Article 001 - Excédent d'investissement reporté : 85.493,83 €

Article 1068 – Résultat à affecter : Néant

Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 5.777,77 € »

Madame Bertolucci demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Vote :

Il est précisé que Madame le Maire se retire au moment du vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 / BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU PONT SOL

« Mes chers collègues,

Conformément aux documents adressés lors de l'envoi de la convocation ainsi qu'à l'avis de la commission des finances,

Je vous demande de bien vouloir :

APPROUVER le compte administratif,

PRENDRE ACTE de la présentation du Compte Administratif, correspondant aux résultats suivants :

DECIDER l'affectation des résultats de l'exercice 2023 au Budget Primitif 2024 ainsi qu'il suit :

- un excédent à la section de fonctionnement d'un montant de 51.375,94 €

- un déficit d'investissement de 53.769,82 €

Soit un résultat global d'un montant de 2.393,88 €

Article 001 – Déficit d'investissement reporté : 53 769,82 €

Article 1068 – Résultat à affecter : Néant

Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 51 375,94 €

CONSTATER pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. »

Madame Bertolucci demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Vote :

Il est précisé que Madame le Maire se retire au moment du vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 24/031. FINANCES PUBLIQUES : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS – EXERCICE 2023

Présentation de la délibération par Madame Bertolucci

« Mes chers collègues,

Conformément au Code Général des Collectivités, la Commune doit délibérer sur le bilan de ses acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers.

Je vous demande de bien vouloir :

PRENDRE ACTE de la communication des réalisations de l'exercice 2023 adressée lors de l'envoi de la convocation et d'adopter ce bilan. »

Madame Bertolucci demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 24/032. FINANCES PUBLIQUES – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES - ANNEE 2024

Présentation de la délibération par Madame le Maire

« Mes chers collègues,

Il convient chaque année de voter les taux des taxes directes locales. Ces taux s'appliquent ensuite sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat.

Je vous demande de bien vouloir :

DECIDER DE MAINTENIR les taux communaux des taxes directes locales comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	43,61%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48,72%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	11,90%

AUTORISER Madame le Maire à procéder à la notification de cette délibération aux services préfectoraux et à l'administration fiscale. »

Intervention de Mme le Maire

« Le vote du budget est un exercice qui demande de la rigueur et toujours plus d'anticipation pour préparer les transformations et l'avenir de notre commune. Certaines inquiétudes se confirment pour les collectivités territoriales avec la prise de parole du Ministre de l'Économie qui insiste sur les efforts collectifs à poursuivre. 10 milliards d'euros ont déjà été retirés du budget de l'Etat cette année. On parle de 40 milliards d'euros d'économie pour l'année prochaine. En termes d'autonomie fiscale, cela peut devenir très compliqué sans savoir la proportion en moins pour les collectivités territoriales.

Depuis quelques années, on voit le nombre d'entreprises s'accroître et le nombre de salariés grandir dans ces entreprises qui vont proposer de grands projets à Gannat. Il y a un défi qu'il nous faut atteindre avec le gain de population et l'arrivée des nouvelles populations. Nous travaillons sur une politique publique avec la préparation et l'adaptation de différents logements sur notre territoire.

Je vous donne 3 indicateurs la gestion 2023 : le résultat d'exercice est supérieur à celui de l'année passée, la capacité d'autofinancement s'améliore malgré la complexité de l'exercice (contexte inflationniste et dépenses énergétiques), et le résultat d'exercice des sections d'investissement est quasiment à l'équilibre.

On a pu aborder ce budget 2024 avec plus de sérénité qu'en 2023. Par contre, je ne sous-estime pas les efforts collectifs faits en 2023. Le premier effort a été fait par tous les propriétaires fonciers gannatois qui ont dû supporter l'augmentation de la taxe foncière des bases et des taux. C'est aussi le plan de résilience fait sur la gestion de nos équipements que nous menons avec M. Gatignol. Les travaux au sein de nos bâtiments qui avaient commencé ont porté leur fruit en termes d'économie d'énergie. En parallèle nous sommes sur le montage du dossier pour se diriger vers des énergies moins fossiles et créatrices d'énergie verte.

L'augmentation des taux d'imposition en 2023 a été une décision assumée et difficile pour la majorité municipale. Concernant la taxe foncière 2024, les bases d'imposition fixées par l'Etat augmenteront forcément. Par contre, nous vous proposons de ne pas augmenter les taux 2024 en votant les mêmes que ceux de l'année passée.

La ville de St Pourçain n'a pas augmenté ses taux d'imposition depuis 30 ans. En même temps, il n'y a pas de médiathèque, pas de service périscolaire (seulement une garderie), et une piscine ouverte uniquement en été. Avec tout le respect que j'ai pour mon collègue Maire de Saint Pourçain, nous ne sommes pas sur les mêmes services à la population.

J'ai voulu comparer la ville de Gannat avec des communes de même strate. Cusset a augmenté ses taux en 2021/2022 et 2022/2023 avec des taux plus forts que les nôtres. A Domérat, commune importante du département de l'Allier, il n'y a pas eu d'augmentation mais les taux appliqués sont supérieurs que ceux de Gannat. Dans le Puy de Dôme, pas d'augmentation à Châtel Guyon en 2022/2023 mais un taux de foncier non bâti plus élevé. Et Thiers, qui en 2023, a appliqué une augmentation conséquente. Aujourd'hui, pour des communes qui ont des secteurs de développement et d'activité similaires aux nôtres sur les services à apporter au public, on reste sur des taux d'imposition qui restent raisonnables. Quand on paye une taxe foncière, c'est important d'apporter ces données comparatives.

Pour les recettes complémentaires sur ce budget 2024, le premier projet photovoltaïque voté en fin d'année et mis en circulation en 2026 va rapporter 40 000€ d'indemnisation. 100 000€ sont prévus entre la hausse de la dotation globale de fonctionnement et la Dotation de Solidarité Rurale, sans compter les impôts directs locaux avec l'augmentation des bases et un excédent de fonctionnement reporté qui est favorable.

Il y a tout de même un suivi assidu du budget mois par mois puisqu'on a des charges courantes qui subissent encore l'inflation. Et même si on a une baisse mécanique des dépenses énergétiques, on n'arrive pas au niveau d'avant. Il faut encore faire des transformations pour alléger ces postes budgétaires.

Dans les charges de personnel, ont été pris en compte l'augmentation nécessaire : évolution des carrières avec une évolution constante de nos agents entre les départs en retraite et les arrivées en remplacement.

On vous propose de verser un peu plus de 1 000 000 € à la section d'investissement qui va nous permettre cette année de couvrir le capital de l'emprunt qu'il nous faut rembourser. C'est une bonne nouvelle dans la manière d'envisager l'avenir avec des remises à l'équilibre de nos comptes. On maintient une vigilance accrue parce que les taux d'intérêt sont censés baisser par rapport à l'heure actuelle.

Par contre, aujourd'hui, il y a un gros débat sur une problématique à venir qui touche un grand nombre de collectivités territoriales. Je suis très inquiète sur les assurances des bâtiments de la ville de Gannat. Nous avons déjà 2 sinistres grêle qui ne sont pas de notre fait. Au troisième sinistre, les assurances peuvent décider de ne plus nous assurer. C'est arrivé à d'autres collectivités et nous n'en sommes pas loin.

Pour les priorités 2024, vous avez eu la liste des investissements dans vos dossiers. En fonctionnement sur le plus gros poste, on a budgétisé 810 000€ en dépenses énergétiques. On vous propose d'augmenter les subventions du CCAS de 10 000€ soit au total 165 000€ pour développer nos politiques envers les plus fragiles et nos aînés. On provisionne également pour anticiper les difficultés. L'enveloppe de 120 000€ est

maintenue aux associations gannatoises pour contribuer à la dynamique de la ville. On augmente aussi les dépenses alimentaires à la restauration scolaire dans le cadre de l'inflation mais surtout avec l'expérimentation mise en place avec la Communauté de communes sur la restauration scolaire et le plan alimentaire territorial « mangé mieux, manger local ». La somme de 65 000€ est dédiée pour les actions Terre de Jeux 2024, le départ du Critérium du Dauphiné le lundi 3 juin et le 50^{ème} festival des cultures du monde, et autres manifestations. Et puis, il y aura 15 000€ pour la refonte de notre site internet. Nous avons un deuxième projet d'énergies renouvelables en cours quand nous serons propriétaires de l'ancienne déchetterie de Gannat. Environ 500 000€ sont réservés pour l'aménagement de la voirie communale et les mobilités actives dans les réorientations de la commune de Gannat. Il y a aussi un gros projet avec des travaux qui vont s'effectuer sur la période 2024/2025 pour la restructuration de nos écoles en centre-ville et sur la restauration scolaire. Nous avons un projet de sécurisation du chemin de la Tour autour du château de la ville de Gannat et l'entretien des bâtiments communaux à effectuer lié aux épisodes de grêle. Ce sont des travaux qui ne correspondent pas à la somme globale des dégâts. On peut engager sur cette année en attendant pour le reste les retours de nos assurances. Nous moderniserons l'accueil de l'hôtel de ville pour l'adapter aux outils d'aujourd'hui avec une borne d'accueil conforme aux différentes normes pour les personnes à mobilité réduite. Ce réaménagement est prévu en bas de l'hôtel de ville avec l'installation d'une borne numérique pour nos concitoyens.

On va soumettre au vote le nouveau budget quartier de la Malterie qui va accueillir dans le temps une opération d'habitat mixte qui reste à bâtir. Ce budget n'est pas encore totalement finalisé dans la manière de le construire. Nous avons les premières esquisses du cabinet EGIS Conseil missionné par l'État dans le cadre de l'accompagnement fait avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Le budget du camping - Nous avons un locataire depuis l'année dernière. Dans le budget camping de cette année, nous aurons une recette de 17 500€ de location annuelle. Pour répondre à la question orale du groupe « J'aime Gannat », 8 388 nuitées ont été enregistrées en 2022 et 10 000 en 2023. Cette augmentation d'activité se répercute sur les taxes de séjour qui s'élèvent à 1 676€ en 2022 et 2 000€ en 2023. Différents aménagements ont été faits dans la boutique dans la manière de consommer local. Pour l'année prochaine, le locataire souhaite remaquetter l'intérieur des chalets.

On ne votera pas de budget assainissement puisque cette compétence a été transférée au SIVOM Sioule et Boule en fin d'année 2023. Dès transfert du compte administratif, le SIVOM sera en mesure de prendre position. L'établissement d'une convention de transfert vous sera soumis prochainement sur les conditions de validation entre nos 2 entités.

Sur le budget location de salles, nous restons sur un budget de vie courante et d'organisation de notre cinéma municipal.

Intervention de Monsieur Coulon

« Je voudrais revenir sur la hausse d'impôt de 5,3 % que vous avez votée avec votre majorité l'année dernière.

Pour justifier cette hausse en 2023, vous nous avez expliqué que les communes traversaient des moments difficiles à cause du COVID, de la guerre en Ukraine, de l'explosion des tarifs du gaz et d'électricité et de la baisse des dotations de l'Etat, etc.

Vous dites qu'il était nécessaire, pour traverser les tempêtes et les crises et pouvoir payer les factures, de prendre des mesures fortes et en premier lieu augmenter l'impôt, ce que vous avez fait à hauteur de 5,3%.

Aujourd'hui, on a du recul sur les décisions prises en 2023. Sur les 35 000 communes de France toutes confrontées aux mêmes difficultés, 85% des communes n'ont pas augmenté l'impôt, c'est la même proportion dans le département de l'Allier.

Face aux difficultés réelles qu'elles ont dû affronter, ces communes ont fait des économies dans leur gestion, dans leur fonctionnement et ont puisé dans leur épargne mais elles n'ont pas augmenté l'impôt. Il y a même 1% des communes qui ont baissé leur taux.

Quant aux autres, c'est-à-dire les 14% de communes qui restent dont Gannat fait partie, elles ont augmenté leurs taux d'imposition. Parmi ces 14 % qui représentent exactement 4 875 communes sur 35 000, l'immense majorité a augmenté son taux de façon très modeste.

On apprend avec les chiffres de la Direction Générale des Finances Publiques que seules 986 communes en France sur 35 000 ont augmenté l'impôt de plus de 2 points : ce qui est notre cas puisque le taux est passé de 41,40% à 43,61%.

L'an passé, dans un contexte marqué par les tempêtes et les crises comme vous l'avez écrit, il n'y avait aucune fatalité à augmenter fortement l'impôt. La preuve, l'immense majorité des communes ne l'a pas fait.

A Gannat, nos concitoyens ont donc supporté en 2023 une hausse globale de leur impôt foncier de 12,8 % puisqu'il faut ajouter à la hausse communale l'augmentation historique des valeurs locatives décidées par le gouvernement qui était l'an passé de 7,1%.

C'est une hausse globale qui s'est traduite pour beaucoup de personnes par 100 voire 150 euros sur la feuille d'impôt. Les gannatois s'en seraient bien passés puisqu'ils sont déjà durement touchés par l'inflation.

Le taux d'imposition à Gannat qui s'établit maintenant à 43,60 % est devenu un des plus élevés du département. Parmi les 321 communes bourbonnaises, Gannat se situe aujourd'hui au 11^{ème} rang des communes les plus chères. Si on calcule avec les 10 communes les plus peuplées (+ de 5000 habitants), nous sommes au 6^{ème} rang.

Notre ville fait partie d'un tout petit nombre de communes (moins de 1 000) qui en 2023 a augmenté son taux d'imposition de façon sensible.

Aujourd'hui, l'impôt foncier à Gannat est l'un des plus chers du département : plus cher que Moulins ou Bellerive sur Allier. C'est la vérité des chiffres et chacun en tirera les enseignements qu'il souhaite.

Pour nous, ce n'est pas une bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat des gannatois. Ce n'est pas un bon message pour rendre notre ville plus attractive et pour attirer des nouvelles familles puisque tout à l'heure, vous avez expliqué que c'était votre objectif. »

Intervention de Monsieur Prevautat

« Dans votre explication, vous regrettez le manque d'augmentation et la stagnation de la population. Nous pensons sérieusement qu'avec plus de terrains à construire, ça pourrait peut-être changer les choses.

Vous avez évoqué le problème des assurances. La solution est connue : il est temps que les élus nationaux et locaux fassent ce qu'il faut pour la mettre en place. Ils ont déterminé 3 catégories à assurer : les petits dégâts avec franchise, les dégâts de catastrophe naturelle et mouvements sociaux, les services classiques que les assurances prennent en compte (les accidents de voiture, les bâtiments, les dégâts des eaux, etc.). Il faut savoir que cette solution existe. A Gannat, on s'en sort avec quelques augmentations. Ce sont à Monsieur Macron et à Monsieur Attal de faire en sorte que la solution soit trouvée.

Vous avez parlé de la bonne cuisine préparée à la cantine de Gannat. Je vous donne une information que vous connaissez : il y a longtemps, notre cantine a été labellisée à l'échelle européenne, c'est-à-dire qu'elle pouvait vendre des plateaux repas dans toute l'Europe. Je pense que ce label a dû être perdu comme celui du camping.

Comme je vous l'ai dit en commission des finances, je réclame 300€ supplémentaires pour augmenter la participation de la ville au voyage scolaire. Je suis bien ridicule à côté du coût lié au Criterium du Dauphiné. Gannat sera ville de départ. Les villes départ n'ont aucun intérêt. On n'en parle pas. La commune de Saint Pourçain ne s'est pas trompée, elle sera ville d'arrivée.

J'ai une autre remarque sur la voirie. Avant que vous vous retrouviez au tribunal, il serait temps de refaire les allées du Champ de Foire qui sont catastrophiques.

A propos du camping, vous nous avez donnés les chiffres. Je vous rappelle que 15 000 nuitées ont été enregistrées en 2013.

Enfin, je voudrais bien que vous confirmiez que l'excédent du budget assainissement qui est environ de 103 000€ soit bien réservé pour des travaux d'assainissement sur la ville de Gannat et que la dette existante sera reprise par le SIVOM. »

Intervention de Madame le Maire

« Je vous confirme que la dette et l'excédent sont repris. »

Intervention de Monsieur Prevautat

« Concernant le budget de la Malterie soumis à TVA, ce qui ne sera pas inintéressant, on remarque que la dette virtuelle envers l'EPF a été inscrite. A ce titre, je remercie Madame la Directrice Générale des Services qui a fait les choses correctement. La somme s'élève à près de 600 000€.

En conclusion, Madame le Maire, vous ne serez pas surprise mais nous voterons contre le budget principal puisque c'est une délibération budgétaire et financière qui vous permet de réaliser votre politique. Comme nous sommes opposés à votre politique sur de nombreux points, vous pensez bien que nous ne pouvons pas voter ce budget car sinon nous serions membres de la majorité. »

Intervention de Madame Chabridon

« Avez-vous prévu une augmentation des crédits aux écoles concernant les fournitures scolaires qui ont bien augmenté ? »

Intervention de Madame Cartoux

« Nous avons pris en considération cette augmentation au niveau du budget et avons décidé d'augmenter l'enveloppe attribuée aux écoles. Nous travaillons également sur une attribution par ligne parcellaire de ce budget pour permettre aux enseignants de disposer d'une enveloppe globale selon leurs besoins.

On finit aussi de travailler les petites lignes budgétaires qui vous seront présentées en commission sur un prochain temps de travail. »

Intervention de Monsieur Montjol

« En réunion de commission, vous avez évoqué la restructuration des services suite à des départs, congés maladie et temps partiel. Je pense à la médiathèque, au musée et au PIJ. Est-ce qu'à l'issue de cette restructuration qui est souvent synonyme de suppression de poste, le niveau des services proposé à la population restera le même ? Je pense à l'amplitude horaire d'ouverture au public et aux animations. Est-ce qu'on aura toujours le même niveau et la même qualité de service ?

Intervention de Mme le Maire

« On aura peut-être même une meilleure qualité de service. Aujourd'hui, nous avons quelques départs à la retraite, des arrêts maladie, des évolutions de carrière. On a lancé une concertation avec les équipes sur ce sujet pour faire un état des lieux du travail et voir comment on se projette. Ce projet est coconstruit avec les services. L'objectif est de disposer d'une qualité de service suffisante et importante pour les gannatois. L'aboutissement de ce travail vous sera présenté dans les détails et vous pourrez juger par vous-même si nous avons été à la hauteur des attentes. »

Intervention de Monsieur Coulon

« Dans votre présentation, vous n'avez pas remercié les contribuables gannatois. Sur les 2 dernières années, ils ont apporté presque 400 000€ supplémentaires au budget.

Entre 2022 et 2024, l'augmentation de l'impôt foncier représente pour les gannatois près de 400 000€ qui sont directement perçus par la ville. Il y a un prélèvement en hausse et l'auto-financement paraît plus important cette année grâce aux contribuables. Ce sont eux qu'il faut remercier. »

Intervention de Monsieur Dominé

« J'ai écouté attentivement. Madame le Maire a bien marqué l'effort fait par les gannatois. Il y a quelques jours, j'ai entendu sur une radio locale Mme Jeudi dire qu'elle votait 90 % des délibérations du Conseil municipal ce qui signifie qu'elle est plutôt favorable à la politique de la ville.

J'apprends ce soir que le groupe « J'aime Gannat » n'est pas en phase avec la politique menée sur la ville.

J'ai une dernière remarque sur les taux. Il faut aussi prendre en compte les montants des bases locatives pour comparer puisque le loyer à Bellerive n'est pas tout à fait le même qu'à Gannat. »

Intervention de Monsieur Prevautat

« La valeur locative n'a aucun rapport avec les loyers perçus. Les valeurs locatives ont été définies en 1975 et elles ont été réévaluées d'année en année. De temps en temps, quand il y a des déclarations de travaux, pour évaluer certaines valeurs, mais cela n'a aucun rapport avec le loyer. Raison pour laquelle, quand une estimation est faite par les services des domaines, il se peut qu'elle ne soit pas juste. »

Intervention de Mme le Maire

« C'est important à savoir.

Est ce qu'il y a d'autres prises de parole sur les taux ou le budget ? »

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 24/033. FINANCES PUBLIQUES : BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF – EXERCICE 2024

Présentation de la délibération par Madame Bertolucci

« Mes chers collègues,

Conformément aux documents adressés lors de l'envoi de la convocation ainsi qu'à l'avis de la commission des finances,

Je vous demande de bien vouloir :

APPROUVER le budget primitif principal pour l'exercice 2024 tel qu'annexé à la présente délibération, et arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

Section de fonctionnement : 8.442.766 €

Section d'investissement : 4.431.069 €

Soit un total des inscriptions budgétaires équilibré à : 12.873.835 € »

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Vote :

Par 21 voix POUR,

Et 7 voix CONTRE : Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie

Présentation de la délibération par Madame Bertolucci

« Mes chers collègues,

Conformément aux documents adressés lors de l'envoi de la convocation ainsi qu'à l'avis de la commission des finances,

Je vous demande de bien vouloir :

APPROUVER le budget primitif du service annexe du camping pour l'exercice 2024 tel qu'annexé à la présente délibération,

Pour la section de fonctionnement :

arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **35.381,09 €**

Pour la section d'investissement :

arrêté en dépenses à la somme de **32.000,00 €**

arrêté en recettes à la somme de **49.608,29 €**

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Vote :

Par 26 voix POUR,

Et 2 ABSTENTIONS : M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie

N° 24/035. FINANCES PUBLIQUES : BUDGET PRIMITIF / BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS DE SALLES – EXERCICE 2024

Présentation de la délibération par Madame Bertolucci

« Mes chers collègues,

Conformément aux documents adressés lors de l'envoi de la convocation, ainsi qu'à l'avis de la commission des finances,

Je vous demande de bien vouloir :

APPROUVER le budget primitif du service annexe des locations de salles pour l'exercice 2024, tel qu'annexé à la présente délibération, et arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

Section de fonctionnement : 159.317,00 €

Section d'investissement : 99.759,83 €

Soit un total des inscriptions budgétaires équilibré à : 259.076,83 € »

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 24/036. FINANCES PUBLIQUES : BUDGET PRIMITIF / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PONT SOL – EXERCICE 2024

Présentation de la délibération par Madame Bertolucci

« Mes chers collègues,

Conformément aux documents adressés lors de l'envoi de la convocation ainsi qu' à l'avis de la commission des finances,

Je vous demande de bien vouloir :

APPROUVER le budget primitif du service annexe du lotissement du Pont Sol pour l'exercice 2023, tel qu'annexé à la présente délibération, et arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

Section de fonctionnement : 78.714,94 €

Section d'investissement : 53.769,82 €

Soit un total des inscriptions budgétaires équilibré à : 132.484,76 € »

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 24/037. FINANCES PUBLIQUES : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE QUARTIER LA MALTERIE

Présentation de la délibération par Madame Bertolucci

« Mes chers collègues,

Afin de permettre l'aménagement du quartier de la Malterie, il est proposé au Conseil Municipal la création d'un nouveau budget annexe à compter de l'exercice 2024.

Je vous demande de bien vouloir :

CREER un budget annexe M57 appliquant la comptabilité de stocks, afférent à la réalisation du nouveau quartier « La Malterie » à compter de l'exercice 2024,

AUTORISER à solliciter l'immatriculation de ce nouveau budget auprès de l'INSEE,

ASSUJETTIR ce budget à la taxe sur la valeur ajoutée,

DENOMMER le présent budget annexe : « La Malterie »,

AUTORISER à établir la déclaration correspondante et toutes les démarches nécessaires auprès des services fiscaux de l'Allier. »

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N°24/038. FINANCES PUBLIQUES : BUDGET PRIMITIF / BUDGET ANNEXE QUARTIER DE LA MALTERIE-EXERCICE 2024

Présentation de la délibération par Madame Bertolucci

« Mes chers collègues,

Conformément aux documents adressés lors de l'envoi de la convocation, ainsi qu'à l'avis de la commission des finances,

Je vous demande de bien vouloir :

APPROUVER le budget primitif du service annexe du quartier de la Malterie 2024 pour l'exercice 2024, tel qu'annexé à la présente délibération, et arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

Section de fonctionnement : 173 754 €

Section d'investissement : 698 883 €

Soit un total des inscriptions budgétaires équilibré à : 872 637 € »

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Intervention de Madame le Maire

« Je remercie la directrice générale des services et le service des finances pour la qualité du travail fourni. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 24/039. FINANCES PUBLIQUES : COTISATIONS ET ADHESIONS AUX ORGANISMES / ANNEE 2024

Présentation de la délibération par Madame Bertolucci

« Mes chers collègues,

La Commune de GANNAT adhère à divers organismes ou associations en raison de l'intérêt que représentent leurs activités.

Je vous demande de bien vouloir :

ADHERER auprès des associations et différents organismes pour la somme de 4 856,55 € pour le budget principal et 485 € pour le budget annexe locations salles,

AUTORISER Madame le Maire à signer tout acte relatif à ces adhésions,

DIRE que les dépenses de fonctionnement seront prélevées aux budget général et budget annexe « locations de salles » de l'exercice 2024. »

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Il est précisé que Mme le Maire ne prend pas part aux votes pour l'adhésion à l'association des Maires et des Présidents d'Intercommunalités au budget principal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 24/040. FINANCES PUBLIQUES : DEMANDE DE SUBVENTION – PRODUITS DES AMENDES DE POLICE

Présentation de la délibération par Madame Bertolucci

« Mes chers collègues,

L'Etat rétrocède aux communes le produit recouvré des amendes de police relatives à la circulation routière dressée sur le territoire.

Les projets 2024 de sécurisation des voies et espaces publics, pour lesquels un financement au titre des amendes de police peut être accordé sont :

- les travaux d'aménagement dans le secteur de Pasteur, ceux pour la poursuite de la réalisation de l'opération mobilité active, les travaux d'aménagement de la Rue du Clos ainsi que les différents travaux de voirie et d'aménagement d'espaces publics prévus au budget.

Je vous demande de bien vouloir :

SOLLICITER la subvention la plus élevée possible au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière, pour l'année 2024

AUTORISER Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente décision, notamment le dossier de subvention.

C'est la demande habituelle. Tous les travaux seront étudiés et décidés en commission travaux. »

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 24/041. FINANCES PUBLIQUES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE GROUPEMENT DE LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE L'ALLIER

Présentation de la délibération par Madame Bertolucci

« Mes chers collègues,

La collectivité peut accompagner exceptionnellement des associations d'utilité publique qui rendraient un service et/ou réaliseraient une action ponctuelle sur la commune et en direction des gannatois.

Le Groupement des Lieutenants de Louveterie de l'Allier a mené une opération de prélèvement de pigeons à Gannat le dimanche 12 février 2024.

Je vous demande de bien vouloir :

ACCORDER une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € au Groupement des Lieutenants de Louveterie de l'Allier,

PRECISER que les crédits seront inscrits au budget 2024. »

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 24/042. FINANCES PUBLIQUES : MODIFICATION DES TARIFS CIMETIERE

Présentation de la délibération par Madame Bertolucci

« Mes chers collègues,

Les tarifs actuellement en vigueur ont été fixés par délibération du conseil municipal en date du 11 décembre 2020. Il convient de les revaloriser **à compter du 1^{er} avril 2024** afin de prendre en compte les travaux supplémentaires effectués, la hausse des prix des entreprises intervenantes ainsi que l'augmentation des frais de personnel et de gestion supportés par le budget municipal.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de réviser les tarifs, comme suit :

	DUREE	TARIFS 1 ^{ER} JANVIER 2021	PROPOSITION DE TARIFS
ACQUISITION OU RENOUVELLEMENT DE CONCESSIONS de 3, 4 ou 6m ²	Durée 15 ans	35 € par m2	50 € par m2
	Durée 30 ans	55 € par m2	90 € par m2
	Durée 50 ans	120 € par m2	180 € par m2
ACQUISITION OU RENOUVELLEMENT DE CASES AU COLOMBARIUM	Durée 15 ans	130 €	200 €
	Durée 30 ans	200 €	400 €
	Durée 50 ans	400 €	Supprimé
CAVEAU COMMUNAL	De 1 à 3 mois	22 € / mois	22 € / mois
	A partir du 4 ^{eme} mois	40 € / mois	40 € / mois
DIVERS	Taxe d'inhumation	30 €	30 €
	Vacation funéraire	22 €	22 €

Je vous demande de bien vouloir :

FIXER les tarifs du cimetière comme décrit, à compter du 1^{er} avril 2024 »

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Intervention de Monsieur Prevautat

« Nous constatons que le renouvellement de cases au colombarium sur 30 ans passe de 200 à 400€. Nous estimons que cette augmentation est exagérée. C'est la raison pour laquelle que nous ne pouvons pas voter ce tarif-là et nous vous proposons de le ramener à 300€. »

Intervention de Madame Bertolucci

« Ce tarif a été établi selon la moyenne des communes environnantes. »

Intervention de Madame le Maire

« Je vous remercie. On va voter ces délibérations en l'état. »

Vote :

Par 21 voix POUR,

5 voix CONTRE : Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy

2 ABSTENTIONS : M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie

N° 24/043. PATRIMOINE COMMUNAL – CESSION D'IMMEUBLE SITUÉ 4 PLACE FELIX MIZON

Présentation de la délibération par Monsieur Gatignol

« Mes chers collègues,

La Commune de Gannat est propriétaire de l'immeuble situé 4 Place Félix Mizon à Gannat. Elle a confié la gestion de ce bien à l'agence immobilière Jouan, situé au 17 cours de la République 03800 GANNAT.

Par courrier écrit en date du 09 janvier 2024, Monsieur et Madame Eric et Sophie BOUTONNAT ont formulé une offre à l'Agence Jouan pour le bien situé 4 Place Félix Mizon au prix de 36 000 €.

Je vous demande de bien vouloir :

PROCEDER A LA CESSION A TITRE ONEREUX de la parcelle cadastrée AE 1005, située 4 Place Félix Mizon 03800 GANNAT à Madame et Monsieur Sophie et Eric BOUTONNAT,

FIXER au prix convenu de 36 000 €,

INDIQUER que le raccordement à l'assainissement sera réalisé et financé par la commune par la rue du Four Banal,

DIRE que l'acte sera passé en étude notariale,

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer et déposer les actes de cession et tous documents afférents à celles-ci,

FIXER un délai de 12 mois pour la cession de ce bien communal. »

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Intervention de Monsieur Coulon

« Est ce qu'on peut avoir le montant de l'estimation des domaines ? »

Intervention de Monsieur Gatignol

« L'estimation est de 38 000€. »

Intervention de Monsieur Coulon

« L'assainissement n'est pas aux normes. Le raccordement sera réalisé et financé par la commune. Comment pouvez-vous réaliser les travaux sachant que ces compétences sont transmises au SIVOM ? »

Intervention de Monsieur Gatignol

« Le raccordement de la maison au réseau est fait par le propriétaire. »

Intervention de Monsieur Prevautat

« En tant que propriétaire, vous allez faire les travaux d'assainissement ce qui représente un coût. L'acheteur va payer 36 000€ alors que l'estimation des domaines est de 38 000€ et vous faites cadeau des travaux d'assainissement. Vous vendez ce bâtiment qui est relativement important pour 30 000€ au final.

Est-ce qu'il n'y aurait pas une autre possibilité comme demander à un office d'HLM de reprendre cet immeuble ? Les acheteurs vont certainement rénover l'immeuble qui est composé de 2 appartements. Avez-vous évalué le prix d'une rénovation des appartements ? »

Intervention de Monsieur Gatignol

« Je pense que vous devriez visiter les appartements. Depuis 2 ans, les 2 agences immobilières de la commune essayaient de vendre ce bien. Nous avons reçu des offres nettement inférieures. L'avis des domaines n'a pas pris en considération si c'était raccordé ou pas. Finalement, en tenant compte des frais, ce logement est vendu à valeur équivalente à laquelle nous l'avions acheté à l'EPF il y a 2 ans. »

Intervention de Monsieur Prevautat

« Pourquoi ne pas faire les travaux nous-même et louer ces appartements ? Des populations jeunes avec des enfants seraient peut-être intéressées. Madame le Maire se plaint du manque de population. Ici, nous aurions cette possibilité. »

Intervention de Monsieur Gatignol

« Il est beaucoup plus intéressant de construire des logements à la Malterie qui coûteront bien moins chers au mètre carré que de rénover ces appartements. Si vous voulez, je vous ferai visiter, vous comprendrez par vous-même. Avec ce bien dans 2 agences, sur les 2 ans, c'est la seule offre qui nous permettait d'amortir le prix de ce logement en mauvais état. »

Intervention de Monsieur Prevautat

« Je viendrai visiter volontiers. Cela dit, on fait quand même cadeau de la mise aux normes de l'assainissement et c'est exagéré. »

Intervention de Monsieur Gatignol

« On ne fait pas cadeau de la mise aux normes, c'est compris dans le prix. On aurait pu aussi vendre sans la mise aux normes et moins cher. L'acheteur aurait fait la mise aux normes lui-même et à la fin, ça serait revenu exactement pareil. Je vous rappelle qu'aujourd'hui dans le règlement du SIVOM à qui nous avons confié l'assainissement, le contrôle du raccordement est obligatoire pour chaque vente. »

Vote :

Par 22 voix POUR,

5 voix CONTRE : Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy

1 ABSTENTION : M. MONTJOL Hubert

N° 24/044. POLITIQUE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – CESSION D’UN ANCIEN CHEMIN COMMUNAL A MONSIEUR ROY NICOLAS

Présentation de la délibération par Monsieur Gatignol

« Mes chers collègues,

Monsieur ROY Nicolas, propriétaire des parcelles agricoles YZ 93 et YZ 94 au lieu-dit Les BOURGERAS à Gannat, souhaite acquérir la parcelle cadastrée YZ 92, appartenant à la Commune de Gannat. Celle-ci devait constituer par le passé un chemin communal. L’usage du chemin a disparu et ne permet plus l’accès aux piétons.

La parcelle YZ 92 fait donc partie intégrante du terrain agricole appartenant à Monsieur ROY Nicolas. Sa surface est de 2 773 m².

Je vous demande de bien vouloir :

PROCEDER A LA CESSION A TITRE ONEREUX de la parcelle cadastrée YZ 92 à Monsieur ROY Nicolas,

FIXER au prix convenu de 40 centimes le m² soit un total de 1109 €

DIRE que l’acte sera passé en étude notariale et les frais notariaux seront à la charge de l’acheteur

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer et déposer les actes de cession et tous documents afférents à celles-ci.

FIXER un délai de 12 mois pour la cession de la parcelle. »

Madame le Maire demande s’il y a des questions.

Pas de questions.

Délibération adoptée à l’unanimité.

N° 24/045. PATRIMOINE COMMUNAL - CESSION D’UN ANCIEN CHEMIN COMMUNAL A MONSIEUR BEAUSSARON JULIEN

Présentation de la délibération par Monsieur Gatignol

« Mes chers collègues,

Monsieur BEAUSSARON Julien, propriétaire de la parcelle agricole YZ 98 au lieu-dit Les BOURGERAS à Gannat, souhaite acquérir la parcelle cadastrée YZ 95, appartenant à la Commune de Gannat. Celle-ci devait constituer par le passé un chemin communal. L’usage du chemin a disparu et ne permet plus l’accès aux piétons.

La parcelle YZ 95 fait donc partie intégrante du terrain agricole appartenant à Monsieur BEAUSSARON Julien. Sa surface est de 2 109 m².

Je vous demande de bien vouloir :

DE PROCEDER A LA CESSION A TITRE ONEREUX de la parcelle cadastrée YZ 95 à Monsieur BEAUSSARON Julien

DE FIXER au prix convenu de 40 centimes le m² soit un total de 844 €

DE DIRE que l'acte sera passé en étude notariale et les frais notariaux seront à la charge de l'acheteur.

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer et déposer les actes de cession et tous documents afférents à celles-ci.

DE FIXER un délai de 12 mois pour la cession de la parcelle. »

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 24/046. POLITIQUE CULTURELLE – MUSÉE YVES MACHELON – PASSEPORT PATRIMOINE ALLEN 2024 ET PASSEPORT TOURISTIQUE PRO 2024/2025

Présentation de la délibération par Monsieur Corbon

« Mes chers collègues,

Le Conseil Municipal réuni en séance du 1^{er} février 2024 a décidé de faire bénéficier aux visiteurs du Musée Yves Machelon de tarifs préférentiels sur présentation du « Passeport Allen 2024 » et « Passeport Touristique pro 2024-2025 ». Il convient de définir par voie de conventions les droits et obligations des parties.

Je vous demande de bien vouloir :

APPROUVER les projets de conventions tels qu'annexés à intervenir avec l'agence Allier Bourbonnais Attractivité,

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariats ainsi que tous documents relatifs à ce sujet. »

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Intervention de Monsieur Prevautat

« J'aimerais avoir une liste des tarifs appliqués. »

Intervention de Madame le Maire

« Nous verrons avec nos services pour établir ce récapitulatif. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions orales du Groupe J'aime Gannat.

Question orale n° 1 / Effectifs scolaires

Nous souhaitons connaître, d'une part les effectifs scolaires de l'année scolaire en cours 2023 - 2024, et d'autre part les effectifs prévisionnels pour la rentrée scolaire de septembre 2024, pour les écoles suivantes : • Écoles maternelles du Malcourlet, du Champ de Foire et Eugène Bannier • Écoles élémentaires du Malcourlet, Jean Jaurès et Pasteur • Écoles maternelle et élémentaire de Sainte Procule

Nous souhaitons disposer de ces chiffres sous forme d'un tableau. Nous souhaitons également savoir si des dérogations ont été accordées, lors de la présente année scolaire, concernant les inscriptions dans les différentes écoles en fonction des secteurs géographiques et si oui, le nombre et le détail par école.

Madame Cartoux précise que les chiffres seront communiqués ultérieurement.

1 / Effectifs scolaires 2023 - 2024 :

Ecoles	Effectifs
Elémentaire Jean Jaurès	93
Elémentaire Pasteur	102
Elémentaire Malcourlet	92
Elémentaire Sainte Procule	110
Maternelle Champ de Foire	35
Maternelle Eugène Bannier	50
Maternelle Malcourlet	48
Maternelle Sainte Procule	66
Total	596

2 / Prévisionnel effectifs scolaires 2024 - 2025 :

Ecoles	Effectifs
Elémentaire Jean Jaurès	83
Elémentaire Pasteur	93
Elémentaire Malcourlet	96
Elémentaire Sainte Procule	Pas d'information
Maternelle Champ de Foire	36
Maternelle Eugène Bannier	51
Maternelle Malcourlet	43
Maternelle Sainte Procule	Pas d'information

Intervention de Madame Cartoux. Votre question m'a interpellé. Profondément, on ne réfléchit pas de la même façon. On n'aborde pas les chiffres de la même façon. Si j'ai bien compris votre question, c'est une politique de chiffres qui vous intéresse. C'est une politique de chiffres que vous demandez. C'est exactement ce qu'on conteste avec Madame le Maire lors de nos rendez-vous avec l'Education Nationale. Outre les chiffres, je vous rappelle que ce sont des enfants et des familles dont il est question.

Néanmoins, je vais prendre le temps d'objectiver des fausses rumeurs selon lesquelles trop de dérogations seraient signées pour l'école du Malcourlet.

Dérogations scolaires 2023 – 2024 :

Secteur de Gannat

- 7 dérogations pour le Malcourlet (2 élémentaires J. Jaurès et 5 maternelles : école initiale 4 Champ de Foire et 1 E. Bannier) :
- 1 dérogation pour Eugène Bannier ; (école initiale Champ de Foire)
- 1 dérogation pour Champ de Foire ; (école initiale maternelle Malcourlet)
- 2 dérogations pour Pasteur (école initiale J. Jaurès et Malcourlet)
- 6 dérogations pour Jean Jaurès (école initiale 2 Malcourlet et 4 Pasteur)

Soit un total de 17 dérogations sur le secteur de Gannat

Je me concentre sur les secteurs intramuros de Gannat ; puisque je sous-entends que c'est l'information que vous souhaitez.

Toute demande de dérogation au motif simple de la fusion a été refusée. Les familles ont toutes été contactées par téléphone. Si je peux me permettre, quand il est reproché que des dérogations sont signées à tort ; Je rappelle que ce sont des situations familiales et personnelles qui motivent les demandant des parents.

Pour conclure, au final, on se rend compte qu'un équilibre entre les écoles existe et rentre en compte dans le bien-être et l'organisation des familles. »

Question orale n° 2 / Camping

Madame le Maire précise que les réponses ont été apportées en début de séance et lors de la présentation budgétaire.

La séance est levée à 21h15.

Quentin Amargier,
Secrétaire de séance



Véronique Pouzadoux,
Maire de Gannat

